

Une étape vers la 11^e révision de l'AVS

SOUVENT LE CALENDRIER des votations bouscule la chronologie politique, brouillant la perception des enjeux.

Ainsi le 27 septembre prochain, nous nous prononcerons sur l'initiative syndicale fixant à 62 ans l'âge de la retraite des femmes. Mais, direz-vous, cette demande reflète la situation actuelle. Certes, mais la 10^e révision de l'AVS, approuvée par le peuple en 1995, doit conduire à élever cette limite à 64 ans dès 2005. Oui mais, ajouterez-vous, le projet de 11^e révision, envoyé ces jours en consultation, prévoit la retraite à 65 ans pour toutes et tous, avec possibilité de quitter la vie active dès 62 ans sous certaines conditions. Alors pourquoi ce scrutin dont l'enjeu paraît d'emblée dépassé?

C'est que nous sommes en pleine guerre de position. Rappel. La 10^e révision a apporté des améliorations substantielles, en particulier pour les femmes: revalorisation des basses rentes, rente indépendante de l'état-civil (splitting), bonus éducatif et social notamment. Au dernier moment et contre l'avis du Conseil fédéral, la majorité du Parlement a cru bon d'introduire cette augmentation de l'âge de la retraite pour les femmes, histoire de faire payer à ces dernières les avantages qu'elle avait péniblement consentis.

C'est alors que l'USS et la di-

rection socialiste se fourvoyèrent en lançant le référendum. La base militante et le souverain ne les suivirent pas, préférant engranger les bénéfices immédiats de la révision plutôt que de risquer de tout perdre. Restait alors l'initiative populaire, dite de rattrapage, pour épurer la 10^e révision de son défaut majeur, une idée que nous avons contribué à lancer (DP 1173): la question de l'âge de la retraite doit se régler dans le cadre d'une solution plus flexible qui tienne compte des besoins et des vœux différenciés de la population.

Cette initiative tactique est-elle aujourd'hui dépassée? Certes elle ne répond pas au principe de l'égalité de traitement entre hommes et femmes et exclut la souplesse qu'exige la diversité des situations professionnelles et personnelles. Mais elle n'a qu'un ca-

La flexibilisation de l'âge de la retraite ne doit pas rester l'apanage d'une minorité de privilégiés, un luxe que la majorité ne pourra s'offrir

ractère provisoire. Elle prépare le terrain à la prochaine révision en tentant de créer un rapport de force favorable à une solution socialement acceptable. Car la nécessaire flexibilisation de l'âge de la retraite ne doit pas rester l'apanage d'une minorité de privilégiés, un luxe que la grande majorité ne pourra s'offrir. Les premières réactions négatives à l'égard du projet de retraite flexible – radicaux, démocrates du centre, patronat – montrent bien la nécessité de construire ce rapport de force. JD

Contre-expertise de complaisance

Lorsqu'une commission d'experts officielle travaille de manière trop efficace et aboutit à des résultats dérangeants, on commande une contre-expertise. C'est exactement ce qui s'est passé avec le rapport Behnisch sur les lacunes fiscales en Suisse. Comme celui-ci arrivait à des conclusions visant à introduire un impôt sur les gains en capitaux réalisés à titre privé, Kaspar Villiger a commandé un deuxième rapport à deux macro-économistes, Lenz et Kugler, de Bâle. Une contre-expertise de 23 pages, tableaux compris, truffée de lacunes méthodologiques et de postulats idéologiques implicites.

UN FRANC DE revenu en plus ou en moins n'a pas la même importance selon que le ménage bénéficiaire est riche ou pauvre. Pour nos deux professeurs de macroéconomie Lenz et Kugler, chargés par le Conseil fédéral de fournir un rapport sur les lacunes fiscales en Suisse, cette différenciation n'existe pas. Pour eux le but de toute politique économique doit être la maximalisation du PIB, indépendamment de toute considération redistributive. Sur des bases statistiques fort précaires (le revenu intérieur cantonal annuel), ils croient pouvoir affirmer que le revenu cantonal des cantons qui ont aboli cet impôt a fait un saut unique de 3,19% vers le haut. De là, ils déduisent que l'introduction d'un impôt sur les gains en capitaux au niveau suisse provoquerait une perte durable du revenu national d'environ 3%.

Extrapolation douteuse

Sur le plan méthodologique, Lenz et Kugler oublient de considérer les effets de déplacement de sièges fiscaux entre cantons pour échapper à l'impôt: une imposition homogène au niveau national ne souffrirait pas de cet effet, présent dans la comparaison intercantonale qui leur sert de base de calcul. Le chiffre de 3% n'est en ce sens absolument pas fiable. En totale contradiction avec ce qui précède, les opposants à l'imposition des gains en capitaux n'omettent en revanche jamais de mentionner les possibilités d'évasion fiscale par déplacement de sièges fiscaux entre pays, pour étayer leur point de vue, mais n'examinent pas les effets de cet impôt dans les pays de l'OCDE qui l'ont adopté (notamment les USA).

Lenz et Kugler écrivent: «Une élévation de l'imposition des gains en capitaux [réalisés par des privés] peut conduire la génération active à économiser davantage, afin de s'assurer un niveau de consommation optimal durant ses vieux jours». Même si cet effet devait être réel, il n'a aucune importance, car le niveau moyen de revenu des personnes physiques réalisant des gains en capitaux à titre privé est très élevé, pour un cercle très restreint. L'État doit-il se préoccuper d'optimiser les attitudes de consommation des personnes qui se constituent des troisièmes piliers libres en plaçant des sommes considérables en bourse? Certes non. En fait,

nos deux économistes sont surtout dérangés par le fait que l'imposition des gains en capitaux pourrait légèrement déplacer l'équilibre «naturel» généré spontanément par la main invisible des marchés financiers, dont la prétendue rationalité a été démontrée à satiété dans les récentes crises russes et asiatiques... Préoccupations partagées, semble-t-il, par M. Villiger.

Lenz et Kugler s'inquiètent aussi du fait que la composition des portefeuilles privés pourrait ne plus être «optimale», en raison de stratégies visant à échapper à l'impôt.

Plus amusant encore, ils arrivent à démontrer par un raisonnement assez pervers¹ qu'il est plus judicieux pour la croissance à long terme d'imposer le travail que le capital. Enfin, leur petit excursus sur l'imposition du travail leur permet de dire: «La répartition inégale de la fortune est avant tout le fruit d'une répartition inégale du potentiel de productivité des membres de la société (leur *human capital*) dans le passé.» Sous-entendu: les inégalités sont l'effet du mérite, donc n'y touchons pas....

À plusieurs reprises, les auteurs recommandent une réforme globale du système fiscal et l'imposition indirecte des gains en capitaux par l'imposition des successions, mais mettent en garde contre une hausse des impôts successoraux «déjà élevés dans les cantons»... On se réjouit de bénéficier de leur engagement civique.

Personne ne conteste que l'imposition des capitaux pose un certain nombre de problèmes, notamment liés à la surveillance et à la mobilité internationale. Cela n'autorise cependant pas encore des scientifiques sérieux à se livrer à des études de complaisance, ils ne sauraient se défendre en décrivant les politiciens qui «interpréteraient» leurs études de manière «politiquement biaisée». Si M. Villiger commande une telle étude, ses auteurs doivent se douter de l'usage qu'il en fera. Cela les oblige notamment à considérer l'entier du problème, y compris sous l'angle de la répartition des richesses. Le titre parle des effets économiques, mais l'étude se limite *de facto* aux effets sur les marchés financiers et le PIB. m

À consulter: www.dff.admin.ch

1. Tout revenu du capital serait indirectement un revenu du travail et le revenu du travail étant inégalement réparti, on combat les inégalités en taxant de manière progressive les seuls revenus du travail.

Une solution de financement

La 11^e révision de l'AVS pose clairement le problème de la retraite anticipée. Il a une double approche: au niveau de l'assurance de base ou au niveau de l'assurance professionnelle. Mais comment financer cette dernière? En capital argent ou (et) en capital temps?

POUR PLAIDER L'ABAISSEMENT de l'âge de la retraite, les arguments ne font pas défaut. Il y a des métiers qui usent, physiquement ou psychiquement. Qui a peiné quarante ans ou plus a droit au repos. L'âge permet d'acquérir un savoir-faire, certes, mais il engendre aussi la routine, la lassitude ou la démotivation. Les entreprises, de leur côté, surveillent la pyramide des âges de leur personnel. Les couches les plus âgées sont moins mobiles et, par le jeu des augmentations en cours de carrière, plus coûteuses.

Des intérêts concordants

Enfin, dans une société qui connaît un chômage endémique, on recense les jeunes en quête d'emploi: tout départ à la retraite libère un emploi; un chômeur en moins, c'est une charge sociale en moins. Tout semble concor-

der, l'intérêt du travailleur, l'intérêt de l'entreprise, l'intérêt de la société. Mais il y a un hic: comment payer (qui paiera?) la retraite anticipée? Et ce coût est d'autant plus sensible que les gains de l'espérance de vie augmentent. Les projets de révision de l'AVS montrent les limites d'un abaissement généralisé de l'âge de la retraite. Y a-t-il une ouverture possible du côté de la prévoyance professionnelle?

Une pratique qui existe déjà

Partir avant 65 ans, ce n'est pas chose inédite, ni dans le secteur public, ni dans le secteur privé. Ni en Suisse, ni à l'étranger. Ce droit à la retraite anticipée, sous réserve d'un nombre déterminé d'années de cotisation, est présenté comme la compensation d'astreintes lourdes de certains métiers (travail de nuit, horaire irrégulier) même si elles

font l'objet d'indemnités spécifiques; elles sont aussi le reflet de rapports de force corporative. À l'État de Vaud, infirmiers, instituteurs et gendarmes peuvent prendre leur retraite à 57 ans. Le coût de ce droit est élevé: années supplémentaires à la charge de la caisse, et pont AVS, c'est-à-dire un versement supplémentaire correspondant jusqu'à 65 ans à l'équivalent d'une rente AVS moyenne. L'ensemble de la caisse et ses cotisants employeurs et employés financent ce surcroît. Dans sa forme actuelle on n'imagine guère qu'il soit généralisable à tous. Mais y a-t-il une voie pour rendre accessible au plus grand nombre la retraite anticipée, par exemple 62 ans?

Retraite garantie et temps capitalisé

On connaît le principe: la réduction de la durée du travail, au lieu d'être consommée immédiatement, est épargnée. On travaille autant qu'avant la réduction et l'on capitalise le temps ainsi gagné pour le récupérer en congé de longue durée ou en retraite avancée. Très schématiquement, une heure sur trente-cinq ans d'activité permettrait de gagner une année. À cela s'ajoutent les possibilités de capitaliser une cinquième semaine de vacances, ou de prévoir la compensation des heures supplémentaires, du travail de nuit, etc.

La retraite anticipée ne saurait être la forme unique du libre choix du temps épargné. Nous avons souligné dans *DP* les avantages du congé sabbatique. Mais elle est une des possibilités attrayantes. Elle a le mérite incontestable de libérer un emploi. Elle est praticable, preuve en est l'exemple zurichois (voir encadré). Les problèmes concrets qu'elle pose: garantie financière, respect de la mobilité, fiscalité sont tous surmontables. L'expérimentation permettrait de mieux les cerner. Avant que s'engage la bataille sommaire, à coup de chiffres, d'âge et de reproche de trahison, qu'on explore cette voie. La retraite avancée financée par le temps capitalisé. *ag*

Exemple zurichois

«**L**ES FONCTIONNAIRES ZURICHOIS qui le souhaitent pourront bénéficier de nouveaux assouplissements de leurs horaires de travail. Le gouvernement introduit pour septembre prochain et début 1999 deux modèles originaux de répartition du travail. Ils permettront aussi de créer des emplois.

Le premier modèle, appelé «horaire à vie», s'adresse aux employés accomplissant une charge de travail régulière au cours de l'année, comme le personnel de bureau, a indiqué le canton. Un employé travaillant 42 heures pourra choisir de n'être rémunéré que pour 40 heures.

Les deux heures non payées seront comptabilisées sur un compte, qui servira le moment voulu à prendre un congé de longue durée ou une retraite anticipée. Elles ne seront rétribuées, intérêts compris, qu'au moment où l'intéressé prendra congé. Durant celui-ci, du personnel supplémentaire sera engagé. En cas de retraite anticipée, la place sera pourvue.

Le deuxième modèle, l'«horaire annualisé», donne aux employés la possibilité de répartir leurs heures sur l'année en fonction de leurs envies ou de la charge de travail, sans changer leur pourcentage d'occupation. Cela doit permettre notamment de compenser au mieux les fluctuations saisonnières.

Le Département des finances fera une évaluation de ces expériences en 1999. En mars dernier, le canton avait déjà lancé un modèle de travail à temps partiel. Pas moins de 40% des fonctionnaires y ont adhéré.

Autre innovation récente, le travail du dimanche ou de nuit est désormais compensé en temps et non plus en argent. Enfin, les services sur lesquels planent des menaces de licenciements étudient comme alternative la possibilité d'une réduction du temps de travail.»

Source: *ATS* cité par *Le Temps*, mardi 11 août 1998.

On se débat dans les difficultés

«Plaisante justice qu'une rivière borne! Vérité en deçà, erreur au-delà» (Blaise Pascal). Il s'agit ici de la Versoix: alors que la gauche vaudoise combat l'idée d'inscrire dans la Constitution un objectif budgétaire et le mécanisme destiné à l'atteindre, à Genève c'est une magistrature socialiste appuyée par un gouvernement qu'on ne saurait qualifier de réactionnaire qui propose un programme financier musclé, dans lequel un article constitutionnel fait son apparition comme la cerise sur un gâteau. Deux manières d'attaquer le même problème. Et vu de Genève, vu de Vaud, deux prises de position.

LE 29 NOVEMBRE PROCHAIN, le peuple vaudois sera amené à se prononcer sur l'introduction dans la Constitution du référendum financier (voir DP 1351) mais surtout d'un mécanisme de frein à l'endettement. Ainsi, à l'instar d'autres cantons suisses, et après la Confédération au mois de juin, c'est au tour du gouvernement vaudois de vouloir se doter d'instruments visant à limiter les déficits publics.

Mesures énergiques...

Pour le Conseil d'État, le constat est simple. Le déficit du canton, qui se situe au-delà de 400 millions, est devenu insupportable. Le canton emprunte chaque année pour financer ses dépenses de fonctionnement. À une situation grave, il faut donc répondre par des mesures énergiques. Le frein à l'endettement devrait donc permettre à l'État de Vaud de retrouver très vite les chiffres noirs. Le décret prévoit en effet d'inscrire dans la Constitution des objectifs financiers très stricts. Ainsi, en 1999, le déficit ne devra pas dépasser 400 millions, en 2000, il devra être ramené à 200 millions et en 2001, l'équilibre budgétaire devra être assuré. Une fois cette étape transitoire réalisée, de nouvelles règles entreront en vigueur. Les déficits ne pourront alors plus dépasser 3% des revenus de l'État de Vaud (~150 millions) et seront limités à trois années consécutives. La quatrième année, l'équilibre budgétaire devra obligatoirement être assuré. Enfin, les trois années qui suivent devront dégager un excédent compensant au minimum la dette accumulée les trois premières années. De la sorte,

la dette de l'État de Vaud ne pourra plus augmenter, tout déficit supplémentaire devant impérativement être remboursé dans un cycle de sept ans.

Toutefois – et c'est bien cela qui constitue l'essentiel du projet – pour que ces objectifs financiers ne restent pas lettre morte, un mécanisme de sanction sera également introduit dans la Constitution. En cas de violation des limites financières énoncées plus haut, le Grand Conseil aura l'obligation de proposer au peuple une augmentation du coefficient d'impôt. Si ce dernier accepte, le budget ainsi que la loi d'impôt pourront entrer en vigueur. En cas de refus populaire, le budget sera renvoyé au Conseil d'État, celui-ci devra alors proposer au Grand Conseil un nouveau budget avec des coupes supplémentaires permettant d'assurer le respect des objectifs financiers. À ce stade, le parlement ne pourra qu'accepter ou amender le budget, mais toujours dans le cadre des limites financières fixées par la Constitution. Ainsi, dans les cas les plus extrêmes, le budget ne pourrait être effectivement adopté qu'au mois de mars, après cinq mois de procédure budgétaire.

...mais discutables

Sans entrer dans un débat sur la politique financière, relevons que les mesures prévues par le Conseil d'État vaudois appellent quelques critiques.

En premier lieu, l'ampleur des économies à faire, plus de 400 millions, et les délais, à peine trois ans, impartis pour les réaliser sont pour le moins excessifs. En effet, simplement pour respecter la cible financière du budget 1999, des coupes sont aujourd'hui en-

Et dans les autres cantons?

PLUSIEURS CANTONS CONNAISSENT déjà des mesures de frein à l'endettement. Pourtant celles-ci diffèrent passablement du mécanisme envisagé dans le canton de Vaud et aucune, à l'exception de Lucerne, n'est aussi contraignante. Ainsi, à St-Gall, le déficit ne peut excéder 3% du produit des impôts cantonaux. Si cet objectif n'est pas tenu, le déficit est reporté sur l'année suivante. Il convient toutefois de préciser que la hausse du coefficient d'impôt est ici soustraite au référendum. À Bâle-ville, le Parlement vient de refuser un projet de révision de la Loi sur les finances visant à se doter d'un mécanisme de frein à l'endettement. À Zurich, le Conseil d'État va bientôt présenter un projet pour limiter les déficits publics. Mais là encore, la hausse du coefficient d'impôt n'est pas soumise au référendum. À Lucerne enfin, la Loi sur les finances vient d'être modifiée, elle prévoit pour 1998 un autofinancement de 70%, ce dernier devra atteindre 80% en 2000.

visagées dans la formation et l'aide sociale. Cela laisse facilement préjuger de ce qui se passera les années suivantes, lorsqu'il s'agira de trouver 400 millions d'économies supplémentaires. Nul doute que tous les secteurs de l'État seront touchés et que des domaines aussi essentiels que l'école, le système de santé ou encore la couverture sociale ressortiront meurtris d'une politique qui place l'équilibre budgétaire au rang des valeurs morales.

En second lieu, que penser d'un gouvernement qui se dote lui-même et pour lui-même d'instruments contraignants en matière budgétaire? C'est

une manière pour le moins particulière d'envisager l'action politique. En lieu et place d'une capacité à arbitrer les débats, à faire des choix et à en assumer la portée, on se dote ici d'un couperet constitutionnel qui n'est ni plus ni moins qu'une forme de négation du politique. En isolant et en réglant de la sorte la question financière, le gouvernement cherche en réalité à se dégager de toute responsabilité. Dès lors, la politique budgétaire ne devra s'évaluer et se juger qu'en fonction des dispositions constitutionnelles sur l'équilibre financier. La menace d'une hausse du

coefficient d'impôt n'étant ici qu'un moyen de pression supplémentaire pour assurer la discipline budgétaire.

Enjeu important de cette législature, premier test politique pour le gouvernement, ce frein à l'endettement sera certainement présenté comme une mesure technique, relevant du bon sens commun; en fait c'est un instrument politique de la droite qui déresponsabilise, puisqu'il ne s'agira que de laisser s'enclencher des mécanismes et des engrenages automatiques. On demande au peuple de se dessaisir de sa pleine souveraineté. Ce n'est pas une délégation de pleins pouvoirs. Mais c'en est

Ça passe ou ça casse

A GENÈVE, LE PROCESSUS de catharsis budgétaire ouvert ce printemps touche à son terme. Contrairement à son nom, il s'est moins agi d'une table ronde achevant un processus de négociation que d'un exercice de sensibilisation et de mise en condition en vue de faire accepter le paquet que le Conseil d'État présentera. Il n'engagera sans doute que lui.

Le Conseil d'État a mis en discussion des propositions plus ou moins préparées ou improvisées et lancé des appels à la créativité des uns et des autres en fixant le cadre financier qu'il recherche (faire passer le déficit du budget de fonctionnement au-dessous du demi-milliard) et la méthode qu'il propose: grosso modo 50% d'économies et 50% de revenus supplémentaires. Et, après des tâtonnements successifs, il s'oriente vers un vote populaire parachevant la manœuvre le 20 décembre: plutôt que d'être facultatif sur la base d'un référendum inévitable, il sera obligatoire sur un article constitutionnel.

La limite de l'exercice, c'est son cadre étroit: le budget 1999 plutôt qu'une vision générale de l'assainissement des finances publiques, une démarche purement comptable plutôt qu'une réflexion politique allant au-delà de la liberté de chaque conseiller d'État dans son département. Mais il est douteux que la confusion qui naîtrait d'un échec du budget 1999 apporte quoi que ce soit de positif. Un État

en proie aux difficultés financières est forcément impuissant, obnubilé par ses problèmes internes, sur la défensive face à tous les donneurs de conseils. Les gouvernements de gauche des Pays-Bas, de Grande-Bretagne, d'Italie ou de France le montrent: la restauration d'une marge de manœuvre financière est un préalable au rétablissement d'un débat politique qui sorte de l'obsession des économies pour porter sur les attentes à l'égard de l'État.

Sans État crédible, pas de solution

Pour que de telles attentes prévalent sur le chacun pour soi destructeur, encore faut-il que l'État soit crédible: à Genève il ne l'est manifestement pas après quelque huit ans d'austérité velleitaire qui n'a empêché ni le gonflement de la dette publique ni le creusement du déficit. Le minimum absolu à défaut duquel l'échec est certain, c'est la garantie que le cercle vicieux est durablement brisé et qu'une nouvelle culture politique et financière peut se mettre en place. À défaut, les égoïsmes variés n'auront aucune raison de ne pas s'opposer qui aux économies, qui aux nouvelles recettes. Cette garantie, seul un article constitutionnel définissant le cadre fixé à la classe politique pour le niveau de la dette publique et/ou le déficit du budget de fonctionnement, ainsi que le moyen d'interven-

nir désormais de manière plus rapide et plus efficace pour mettre fin aux dérives, peut l'apporter. Cela est d'autant plus nécessaire à Genève que le canton a une tradition historique de poussée populiste de droite lorsque la situation financière n'est pas maîtrisée.

Bien sûr, tout peut encore échouer. Le Grand Conseil peut dénouer allégrement, et même de manière contradictoire au gré de majorités fluctuantes, le paquet qui lui sera soumis. Ou le peuple peut bien sûr refuser le tout à la fin, estimant qu'il n'y a pas là (encore) de quoi mériter sa confiance. On peut rêver de l'émergence au Grand Conseil d'un axe politique désireux de reconstruire un État fort mais modeste (et non faible et arrogant comme la droite l'aime), mais il impliquerait que le PS et les Verts sachent rompre avec la posture défensive et corporatiste de l'Alliance de gauche et du Cartel des organisations de la fonction publique. On peut plus simplement parier sur une inertie qui défasse l'une après l'autre les différentes oppositions et permette d'en appeler au peuple avec un paquet à peu près intact.

Si le gouvernement réussit, les difficultés ne feront que commencer. Car il lui restera alors à s'attaquer en profondeur à la réforme de l'État, à la refonte des rapports entre le canton et les communes, et à remettre fondamentalement sur le métier et le statut de la fonction publique et la loi fiscale. *fb*

Oubliés

IL Y AURA SOIXANTE ans cet automne que le Conseil fédéral a suspendu pour la première fois un journal. C'était *Le Journal des Nations*, paraissant à Genève. Il avait traité les chefs de gouvernement réunis à Munich de « club des charcutiers ». En effet, ils avaient « dépecé » la Tchécoslovaquie. Le journal a écopé d'une suspension de trois mois.

AU DÉBUT DES années quarante, un groupe de jeunes femmes dynamiques avait créé un ménage collectif dans un grand appartement, au haut de l'avenue de la Gare à Lausanne. Elles le nommaient « La grande aventure ». Pour la petite histoire, elles ne l'avaient pas « squatté ».

LE PROCUREUR GÉNÉRAL René Dubois s'est suicidé le 23 mars 1957 à la suite, croit-on, de relations existant dans ses services avec un agent français du SDECE. Saura-t-on un jour la vérité ? La *WoZ* (16.04) a mis en doute la version officielle.

Personne ne semble avoir donné une suite à cet article. Pourtant il était étonnant car il faisait état d'une enquête de René Dubois sur une entreprise allemande aux nombreuses relations dans notre pays pendant et après la guerre. On y retrouve le nom du capitaine Waldemar Pabst, mêlé, en 1919, à l'assassinat de Rosa Luxembourg et de Karl Liebknecht et à d'autres actions militaires au début de la République de Weimar.

Décédé en 1970, Pabst est enterré au cimetière de Muri dans les environs de Berne. Vaut-il mieux oublier pourquoi René Dubois est mort ? Notons qu'il était accessoirement socialiste, membre de la section romande de Berne, à une époque où le Parti socialiste suisse n'était plus représenté au Conseil fédéral.

IL Y A DES médailles publicitaires à conserver et à retrouver. L'ancienne UBS-SBG a autrefois distribué une médaille un peu plus grosse qu'un franc. À l'envers, le nom de la banque et la devise *consilio et ope* tandis que sur la face on découvre un petit cochon à la queue en tire-bouchon avec le texte en latin bancaire : *parsimonia vertical est.* cfp

Le faux pas du Conseil fédéral

LA RÉCENTE PRISE de position du gouvernement contre la solution des délais a fait les gros titres et suscité moult commentaires. L'opinion du Conseil fédéral ne méritait pas tant d'honneurs. Car dans ce dossier, rappelons-le, c'est le parlement qui est au poste de commande.

La socialiste zurichoise Barbara Heering Binder a précisément choisi la voie de l'initiative parlementaire, connaissant la timidité et les interminables tergiversations du collège gouvernemental sur ce dossier. L'actualité lui donne raison. Le Parlement peut donc continuer son travail, sachant que la position de la majorité des conseillers fédéraux ne reflète pas celle des partis gouvernementaux. Une fois n'est pas coutume, le législatif pourra se montrer plus ouvert que le gouvernement et délibérer librement sur l'initiative. jd

(RE)LU

La culture saisie par la technologie

« VERS 700 ANS avant Jésus-Christ, une invention capitale s'est produite en Grèce : l'alphabet. Selon les grands spécialistes de l'Antiquité [...], c'est sur cette technique conceptuelle qu'a reposé le développement de la philosophie et de la science occidentales [...].

Médias et langage

« Ce tournant historique avait été préparé par quelque 3000 ans d'évolution de la tradition orale et de la communication non alphabétique, jusqu'à ce que la société grecque accède à un nouvel état d'esprit, « l'esprit alphabétique », qui a précipité la transformation qualitative de la communication humaine. Même si l'alphabétisation ne s'est généralisée que des siècles plus tard, après l'invention et la diffusion de la presse à imprimer et l'essor de la fabrication du papier, c'est bien l'alphabet qui, en Occident, a fourni l'infrastructure mentale de la communication cumulative, fondée sur le savoir.

« [...] Une transformation technologique d'une ampleur historique comparable se produit 2700 ans plus tard :

Coup de froid sur l'athlétisme

AUCUN RECORD D'ATHLÉTISME n'a été battu. Ni au meeting de Zurich, ni à celui de Lausanne. Raisons invoquées : le froid, la fatigue pour les athlètes européens qui s'étaient affrontés à Budapest et, peut-être, la crainte des contrôles antidopage.

Car là est la contradiction. Comment, sans moyens « auxiliaires », des athlètes qui font une demi-douzaine de grandes compétitions dans l'année pourraient-ils à chaque coup battre des records ? Même si les organisateurs paient pour les courses de demi-fond des lièvres qui sont rétribués pour « courir devant » pendant les premiers tours ! Recordmania et refus du dopage ne sont pas compatibles. Il faudrait que le sport-spectacle en tire les conséquences. Moins de spectacle et plus de sport. Avec le risque que s'en désintéresse une partie du public, des sponsors et des chaînes TV. Et après ? ag

l'intégration de différents modes de communication au sein d'un même réseau interactif. Pour la première fois, un supertexte et un métalangage intègrent dans un même système les modes écrit, oral et audiovisuel de la communication. L'esprit humain rassemble toutes ses dimensions dans une interaction nouvelle entre les deux lobes du cerveau, les machines et les contextes sociaux [...].

« L'intégration potentielle de textes, d'images et de sons en un même système, interagissant à partir de multiples points, dans un temps choisi (réel ou différé), au sein d'un réseau global auquel on peut accéder librement et à faible coût, transforme fondamentalement en effet le caractère de la communication. Or la communication modèle la culture de manière décisive, dans la mesure où [...] nous ne voyons pas la réalité telle qu'elle est mais telle que sont nos langages. Et nos langages sont nos médias. Nos médias sont nos métaphores. Et nos métaphores créent le contenu de notre culture ».

Manuel Castells, *La société en réseaux. L'ère de l'information*, Paris, 1998, Fayard.

La fusion remonte les fleuves

Les préoccupations cantonales en matière de santé ne se ressemblent pas. Alors que la plupart ne pensent qu'économies, les Valaisans lient économies et fusions à des améliorations, annonçant de nouvelles prestations pour le même prix. Dans cette optique, les Hôpitaux de Sierre, Sion et Martigny se fondent en un «Centre hospitalier rhodanien».

EN MATIÈRE DE coût de la santé, le Valais est en avance sur la plupart des cantons suisses. Par sa politique prévoyante, il a élaboré dès 1966 une politique hospitalière, puis anticipé sur la LAMal. Il se trouve en bonne position pour gérer sereinement sa politique sanitaire.

Rappelons que la LAMal, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 1996, contraint les cantons à planifier et à éliminer les surcapacités hospitalières.

Financement selon la sortie

Ainsi, entre 1990 et 1997, les journées-malades ont chuté de 25 % en Valais; cette réduction est due en particulier au nouveau modèle de financement par cas, forfaitaire selon la sortie et le service, qui a été instauré depuis janvier 1998. Dès le premier semestre, le nombre des journées a chuté de 12 % (33 000); le nombre de patients, en moyenne journalière, est passé de 772 en 1997 à 691. Auparavant, le financement, qui reposait sur la journée de malade, poussait à l'augmentation du nombre de journées.

Poursuivant cet effort de maîtrise des coûts de la santé, le 26 août, la création du Centre hospitalier rhodanien

est annoncée. Il concernera une région qui compte 160 000 habitants. Ce projet d'hôpital multisite réunira Sierre, Sion, Martigny, ainsi que les établissements de Sainte-Claire et de Grave-lone.

Le Centre hospitalier rhodanien constituera une unique entité administrative. La première étape du regroupement aura lieu au plus tôt en fin d'année, après les assemblées générales de chaque hôpital. Fusion d'abord administrative, qui établira un seul conseil d'administration de sept personnes (au moins deux personnes de chaque établissement), une assemblée générale d'une centaine de membres; une seule direction générale composée des trois directeurs de sites, dont l'un sera directeur général, et de deux autres membres. Dès le début de la fusion, le corps médical sera réuni en un unique collège des médecins; un seul directeur médical pour les trois hôpitaux, qui officiera à mi-temps à la direction générale.

La seconde étape – beaucoup plus conflictuelle – verra, après un an, la distribution des spécialités médicales entre les trois sites.

Les économies prévues consisteront d'un côté en quelques petits pourcents du budget (180 millions), glanés par l'effet des politiques communes, d'achats groupés, de mises en commun des expériences, de la mobilité des médecins et des personnes des services médico-techniques.

Surtout, l'hôpital multisite entraînera la suppression de cent à cent-soixante postes. Économies prévues: huit à

Journées inappropriées

Non utilisation du milieu subaigu	37,8 %
Attitude de prudence	14,4 %
Admission prématurée	11,6 %
Non utilisation du milieu psychiatrique	9,4 %
Autre «médecine»	5,8 %
Manque de lits disponibles	5,6 %
Habitude de service	3,2 %
Autres	12,2 %

quatorze millions de francs par an. À raison de 40 à 45 %, ces disparitions se feront au détriment du personnel soignant. Selon Peter Bodenmann, les prestations n'en souffriront pas et il n'y aura pas de licenciements secs, mais quelques déplacements et mesures de recyclage.

D'autre part, 30 % des journées-malades sont considérées comme encore inappropriées (voir ci-dessous). En 2005, la diminution sera de 25 %, mais de 11 à 12 % dès cette année déjà.

Les économies réalisées seront réinvesties dans le domaine de la santé. Elles serviront par exemple à financer les nouveaux emplois créés par le rapatriement de malades soignés hors du canton, à répondre à l'expansion du secteur gériatrique – courbe démographique oblige –, à lancer de nouvelles spécialités, comme la néonatalogie, la fécondité assistée, l'ophtalmologie... *cp*

Pierre Gilliand, *Canton du Valais, Évolution et perspectives du système de santé, 1998.*

Pierre Gilliand, Jean-Claude Givel, *Le centre hospitalier rhodanien, Vers un hôpital multisite Sierre-Sion-Martigny, 1998.*

Valais: indicateurs hospitaliers en soins généraux

	1950	1965	1990	1997
Pop. (milliers d'habitants)	159,2	192,0	249,8	272,3
Lits	635	1225	1191	917
Lits/population (‰)	4,0	6,4	4,8	3,4
Admissions-sorties (milliers)	9,5	23,1	36,0	35,3
Journées (milliers)	170,0	361,5	377,4	281,7
Jours par an pour 100 habitants	106	188	151	103
Rotation pour 100 lits	1496	1886	3024	3847
Taux d'occupation (%)	73,0	80,9	86,8	84,2
Durée moyenne séjour (jours)	17,8	15,7	10,5	8,0
Dépenses globales d'exploitation (millions)	3,2	12,8	219,2	245,0
Indices (francs constants)	33	100	639	603
Coût par habitant (francs)	19,9	66,4	877	900
Indices (francs constants)	40	100	490	426

Qui est Pétunia ?

«*Communément, un chat est un chat. Juridiquement, Pétunia est une chose.*»

LA CHATTE EST d'un beau noir de laque, sans un poil blanc. Benjaminne d'une longue série, à voir le cuir usé de son collier. Sur la médaille gravée à son nom, un numéro de téléphone. Communément, un chat est un chat. Juridiquement, Pétunia est une chose. Or, dans les contes comme dans la vie, il n'est pas rare que les choses prennent le pouvoir.

C'était au printemps dernier, un matin vers neuf heures. Gracile, à peine nubile, Pétunia a sauté sur la balustrade, devant la cuisine. À la recherche de son équilibre, elle a d'abord vibré sur ses pattes tendues, le dos circonflexe et la queue hérissée. Puis, en danseuse sur ses coussinets, elle s'est lancée dans une suite de pas peu académique. Enchaînant les jetés battus acrobatiques, les glissés et les fouettés chaotiques, elle s'est soudain rassemblée dans une sorte de demi-arabesque arrière, son œil impérieux fiché droit dans ma vitre. La lèvre relevée sur l'aiguille de sa canine, elle a poussé une mémorable semonce inaugurale avant de verser d'un bloc dans la plate-bande. Étourdie ou cabotinne, elle est restée là, longtemps, ramassée sur elle-même, pâté d'encre de Chine sur la page violette des iris. J'ai résisté. Je le sais trop bien, j'attire les chats et les chats m'attirent depuis l'enfance. Si nos coups de foudre sont bénins, j'ai appris à me méfier de nos liaisons: pa-

reilles aux autres, elles finissent toujours mal. Avec les années, les ruptures deviennent insupportables. Le travail de deuil ne se partage pas, ne connaît pas la retraite. Alors, je me préserve, je calcule mes attachements au plus près. Tous mes attachements.

Débats au centre commercial

La chatte est revenue chaque matin pendant dix jours. Au onzième essai, elle a réussi le grand bond en avant, atterrissant sur le rebord de ma fenêtre. Sa partie était gagnée. Je l'ai invitée à entrer, et mon quotidien s'est transformé. Mon panier a changé de ménagère. J'ai acheté du lait, moi qui n'en bois pas. J'ai suivi les publicités spécialisées à la télévision, moi qui les trouve immorales. J'ai reniflé des croquettes, humé des barquettes, soupesé, comparé, traqué le colorant, l'additif superflu. Moi qui dédaignais ses services, j'ai dû supplier le boucher rouquin du supermarché de me procurer du poumon, du rognon, de la rate et du foie. Grand ami des bêtes, ce dernier s'est fendu en quatre pour les abats de Pétunia. Nous avons donc sympathisé et je lui ai avoué mes scrupules. Pétunia n'était pas à moi. Pétunia délaissait ses propriétaires à mon profit. Pétunia s'installait. Que je la garde ou que je la chasse, j'étais en faute, doublement condamnable. Le rouquin m'a rassurée, acquittée de bon cœur. Dès lors, nos discussions ont pris un tour plus chaleureux. Passant des animelles aux animaux, et de l'animal à l'anima, nous avons relié Genève à l'universel, prédisant un automne social très chaud et des temps très durs aux réfugiés bosniaques en sursis. Se déclarant «choqué par les revendications indécentes de la fonction publique», l'équarisseur queue-de-vache a aggravé son cas en se révélant partisan du rapatriement immédiat de ces «profiteurs de soi-disant réfugiés, et Dieu sait si je ne suis pas raciste, d'ailleurs ma femme est italienne».

Dans la foulée, la caissière blonde m'a confié qu'elle n'hésiterait pas à tuer celui qui lui volerait son chat, mais qu'elle était prête à descendre dans la rue pour soutenir la pétition prokosovare du collège de son fils. Aussitôt approuvée par deux collègues noiraudes, immédiatement contrée par plusieurs

clientes indignées. Les échanges se sont généralisés. Ils ont perduré au grand bénéfice du centre commercial et de la démocratie de quartier. Me laissant tragiquement seule face à mon dilemme.

J'imaginai la détresse de la Mère Michel, petite vieille impotente dont Pétunia était la principale raison de vivre, je l'entendais se plaindre à son unique visiteuse, l'infirmière itinérante, laquelle lui répétait que non, Madame Michel, les numéros de téléphone ne sont pas pour les chiens, quelqu'un va bien finir par s'annoncer, vous verrez... Bref, débuté dans les remords et la pluie, le mois de mai consacra un amour interdit. À peine m'étais-je levée que la chatte arrivait. Mon lit était réinvesti, mon duvet traversé de lames profondes, mon armoire dévastée par ses cachettes. Au déjeuner, campée devant mon frigo, elle me disputait mon repas, puis, rassasiée, volait ma méridienne pour une sieste dont elle n'émergeait que pour sa crise de folie de fin d'après-midi. Le mois de juin fut torride, qui nous réunit le soir sur la terrasse pour d'interminables jeux de balles, plumes et ficelles. À la nuit tombée, toutefois, impitoyable, je continuais de la renvoyer chez elle. Elle se résignait, l'oreille et la moustache en berne, montait en zigzaguant derrière la maison, traînant de buisson en bosquet, de voisin en voisine, brouillant les pistes à dessein. Son absence me pesait. Mon appartement était un théâtre éteint. Disparus les flashes de son pelage crépitant sous la caresse, son ombre fluide entre les rideaux, la fumée de son corps autour des fauteuils...

Le 9 juillet exactement, ce fut la révolution. Expulsée, Pétunia refusa d'obéir. De la lune pleine jusqu'à l'aube, plantée devant l'imposte de la salle de bains, elle a sous-titré tous mes cauchemars en rouge. Le moment était venu. Il me fallait agir. J'ai composé le numéro.

La mère Michel était un monsieur. Assez vieux pour être honnête. Peintre, voyageur solitaire, il se qualifia lui-même d'anarchiste convaincu. Son goût de l'indépendance s'appliquait à tous et à tout. Sa «chose» était libre, idéalement libre. Elle m'avait choisie, il s'inclinait et se réjouissait de faire ma connaissance. Ce mois de juillet, nos conversations ont duré des heures, sous le regard égyptien de Pétunia en bibelot. Belle comme un sphinx de basalte sur ma bibliothèque orientale. Anne Rivier

IMPRESSUM

Rédacteur responsable:

Jean-Daniel Delley (*jd*)

Rédaction:

Claude Pahud (*cp*), Géraldine Savary (*gs*)

Ont collaboré à ce numéro:

François Brutsch (*fb*)

André Gavillet (*ag*)

Grégoire Junod (*gj*)

Roger Nordmann (*rn*)

Charles-F. Pochon (*cfp*)

Anne Rivier

Composition et maquette:

Géraldine Savary, Jean-Luc Seylaz

Secrétariat: Murielle Gay-Crosier

Administrateur délégué: Luc Thévenoz

Impression:

Imprimerie des Arts et Métiers SA,

Abonnement annuel: 85 francs

Étudiants, apprentis: 60 francs

Administration, rédaction:

Saint-Pierre 1, case postale 2612

1002 Lausanne

Téléphone: 021/312 69 10

Télécopie: 021/312 80 40

E-mail: domaine.public@span.ch

CCP: 10-15527-9